



Conseil de la Ville

Règlement RV-2013-12-22 abrogeant le Règlement RV-2003-00-63 relatif au Bureau du Vérificateur général de la Ville

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Abrogation**

Le Règlement RV-2003-00-63 relatif au Bureau du Vérificateur général de la Ville est abrogé.

Adopté le 4 février 2013

(signé Danielle Roy Marinelli)

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 13 FÉVRIER 2013